



## LES LUMIÈRES ET LA QUESTION DES DROITS DES FEMMES EN AMÉRIQUE

LINDA GARBAYE

*Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand*

Cette présentation analyse les théories des Lumières sur les débats concernant les droits des femmes en Amérique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. La première partie est consacrée à une présentation des débats sur les droits des femmes au niveau national américain. Une analyse locale est ensuite présentée dans une deuxième partie, à travers l'expérience politique des femmes dans l'État du New Jersey.

### *I. La question des droits des femmes en Amérique*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, que ce soit pendant la période coloniale ou au moment de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, le rôle et le statut des femmes sont fortement limités, elles sont très souvent reléguées à la sphère domestique. Malgré ces limites, un faible nombre de femmes américaines s'expriment sur des questions sociales et politiques, sous forme de lettres privées ou dans des écrits publiés, alors que cela est réservé aux hommes car ce sont eux qui agissent dans l'espace public traditionnellement. Et, même lorsqu'elles s'expriment sur ce type de sujet, elles commencent ou terminent leur propos en s'excusant, y compris dans des lettres privées, car elles ont conscience qu'il est rare pour une femme d'écrire ou de parler sur des sujets politiques.

Des chercheuses comme Nancy J. Hirschmann et Joan Landes mettent en avant l'exclusion et/ou la subordination socio-politique de certaines catégories de la population, dont les femmes font partie, par les États modernes démocratiques nouvellement créés à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon Hirschmann, les théoriciens des Lumières tels que Hobbes, Mill et Locke insistent sur les choix individuels et, ce faisant, dans l'optique de résoudre les problèmes relatifs aux liens entre choix individuels et autorité de l'État, ces théoriciens limitent cette capacité de choix individuel à certains groupes de la population seulement. Selon eux, les autres catégories, tels que

les femmes, les déshérités, les Africains-Américains, etc. n'ont pas cette capacité [Hirschmann]. Joan Landes fait ce constat sur l'exclusion des femmes françaises aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles :

I remain impressed by the fact that in the century between 1750 and 1850 women were confronted with a new, and hitherto relatively inconsequential, source of discrimination, the constitutional denial of women's rights under bourgeois law. During the last half of the nineteenth century, women's movements emerged throughout Western Europe and North America as a response to this situation. [...] I relate the genesis of feminism to the fall of the politically influential women of the absolutist court and salon of Old Regime France. [...] I argue that the exclusion of women from the bourgeois public was not incidental but central to its incarnation, and that, however marginal, feminist theory and practice supply important historical and theoretical vantage points from which to re-view the modern public's emergence [LANDES 1,7].

Les historiennes américaines du genre telles que Mary Beth Norton et Linda Kerber, quant à elles, mettent davantage en avant les apports positifs des théories des Lumières et de la Révolution américaine dans l'évolution du rôle des femmes aux États-Unis, tout en relativisant les avancées dans le statut des femmes après la guerre d'Indépendance (voir en particulier le code légal anglais de « couverture » plus loin). Par exemple, les boycotts, dans lesquels les femmes prennent une place importante, permettent de faire évoluer leur rôle, qui avait été considéré jusqu'alors comme quasi exclusivement domestique et inférieur. Elles acquièrent très lentement un rôle politique dont la reconnaissance est publique. Par exemple, en 1769 de nombreux articles de presse couvrent les activités des femmes patriotes, surtout en Nouvelle-Angleterre. Le *Boston Evening Post* publie vingt-huit articles entre les mois de mai et de décembre 1769 sur ce sujet [NORTON 155, 166]. De plus, dans la décennie des années 1780, les femmes débattent et lisent davantage sur des sujets politiques, et publient parfois leurs propres idées politiques, bien plus que dans les années précédentes à partir du milieu des années 1760 [156]. Elles sont engagées et suivent l'actualité militaire et diplomatique, y compris en dehors de l'Amérique du Nord. Cet intérêt pour l'actualité politique concerne d'ailleurs aussi bien les femmes patriotes que les loyalistes [172].

Dans les années 1750, le rôle quasi essentiellement privé des femmes dans la société américaine est généralement intériorisé par les hommes et par les femmes ; elles ne peuvent pas être concernées par la chose politique car cela

revient aux hommes qui les représentent<sup>1</sup>. Cependant, quelques années plus tard, dans les années 1780, pendant la guerre d'Indépendance, des exemples de femmes qui se considèrent volontiers comme des politiciennes ne manquent pas : en 1783 Elizabeth Steele en Caroline du Nord parle d'elle-même en utilisant l'expression « great politician ». Eliza Wilkinson se souvient a posteriori de l'invasion de la Caroline du Sud par les troupes britanniques en 1780 en ces termes : "none were greater politicians than the several knots of ladies who met together. All trifling discourse of fashions, and such low chat was thrown by, and we commenced as perfect statesmen" [171-172]. Et en 1782, elle écrit:

The men say we have no business with them [politics], it is not in our sphere ! [...] I won't have it thought that because we are the weaker sex as to *bodily* strength, my dear, we are capable of nothing more than minding the dairy, visiting the poultry-house, and all such domestic concerns... They won't even allow use the liberty of thought and that is all I want... Surely we may have sense enough to give our opinions to commend or discommend such actions as we may approve or disapprove; without being reminded of our spinning and household affairs as the only matters we are capable of thinking or speaking of with justness and propriety [NORTON 188-189, 353 n63].

Pour Eliza Wilkinson, et pour d'autres femmes américaines, la fin de la guerre ne met pas fin à l'intérêt féminin pour la politique ; on constate cela dans les journaux et les lettres des années 1780 et 1790. Par exemple, voici ce que dit Margaret Manigault à son mari en 1792 : "I am turned a great Politician [...] I read the papers, and talk learnedly about them all"<sup>2</sup>. Si Abigail Adams, épouse du deuxième président des États-Unis d'Amérique, privilégie l'expression politique des femmes en privé et non pas dans des débats publics [354 n 67], elle écrit néanmoins en 1799, "If a woman does not hold their reigns [sic] of Government, I see no reason for her not judging how they are conducted"<sup>3</sup>. Un autre exemple est celui d'Anne Bingham qui s'oppose aux propos de Thomas Jefferson en 1787. Ce dernier avait dit que les femmes ne devaient pas « se faire de souci à cause de la politique », que leur rôle était « d'apaiser et de calmer leur mari lorsqu'il rentre à la maison contrarié par des débats politiques », et que les femmes françaises ne

<sup>1</sup> "[T]he Men say... that Women have no business to concern themselves about them [politics] but trust to those that know better." Lettre d'Esther Edward Burr à Sarah Prince en 1755 [NORTON 170].

<sup>2</sup> Margaret Manigault to Gabriel Manigault, November 30-December 2, 1792, Manigault Papers, South Carolina Library [NORTON 189, 353 n 64].

<sup>3</sup> Abigail Adams to Elizabeth Peabody, July 19, 1799, Shaw Papers, box 1 [NORTON 190, 353 n 65].

devraient pas intervenir publiquement dans des affaires qui concernent l'espace public. Anne Bingham répond à cela en écrivant :

The Women of France interfere in the politics of the Country, and often give a decided Turn to the Fate of Empires [...] they have obtained that rank of Consideration in society, which the Sex are intitled to, and which they in vain contend for in other countries [...] [female Americans] are therefore bound in Gratitude to admire and revere them, for asserting our Privileges [...]. [BOYD 151, 393; NORTON 190-191, 354 n 67]

Enfin, les femmes créent des structures patriotiques, elles s'organisent autour de projets collectifs, à travers des associations locales et nationales, telles que les *Daughters of Liberty*, montrant ainsi leur engagement révolutionnaire. C'est le cas en particulier de femmes en Pennsylvanie qui tentent de mettre en place la première organisation féminine nationale. Cette prise d'initiative féminine à la fois collective et novatrice, si l'on compare les activités des femmes dans les décennies précédentes, est rendue publique. Leurs activités sont rapportées dans les médias, ce qui leur apporte une visibilité considérable [NORTON 156, 166].

Les chercheurs américains qui travaillent sur l'histoire des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle mettent généralement en avant l'idée que le statut des femmes n'a pas évolué profondément en leur faveur après la guerre d'Indépendance, malgré leur participation à cette guerre, le plus souvent indirecte, ainsi qu'aux diverses idées progressistes de l'époque sur les droits individuels. Comme indiqué précédemment, la guerre d'Indépendance permet à davantage de femmes d'être concernées par l'espace public lorsqu'il s'agit pour elles, par exemple, de coordonner leurs actions en faveur de l'indépendance. De rares femmes participent à la guerre physiquement<sup>4</sup>, elles sont plus nombreuses à participer aux boycotts des produits anglais et à la collecte de fonds pour ravitailler l'armée continentale. Mais les femmes ne deviennent pas pour autant un groupe social spécifique qui lutte pour défendre ses droits. Ce sera l'affaire des générations suivantes à partir du XIX<sup>e</sup> siècle.

Quant à la rhétorique sur les droits individuels inaliénables, elle est certes universaliste. Mais, dans la pratique, les droits civils et politiques ne concernent généralement pas les femmes, soumises au code légal de « couverture » qui est un héritage de la *Common Law* anglaise en Amérique<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Par exemple, Deborah Sampson Gannett participe à la guerre déguisée en soldat de l'armée continentale.

<sup>5</sup> La *English Common Law* est codifiée par Sir William Blackstone dans *Commentaries on the Laws of England* (1765).

Ce statut pour la femme mariée implique qu'elle est entièrement dépendante de son mari sur les plans matériel et juridique, et ce statut est souvent justifié et interprété comme un élément protecteur plutôt que comme un élément restrictif. Selon cet argumentaire, ce caractère protecteur émane de l'incapacité des femmes mariées à avoir un jugement politique indépendant et libre puisqu'elles ne possèdent pas de pouvoir économique indépendant<sup>6</sup>.

Dans l'esprit de l'écrasante majorité des Américains, les femmes ont des devoirs en tant qu'épouses et mères. Peu après la guerre d'Indépendance, les femmes se voient attribuer le rôle de « mères républicaines ». Des historiens comme Linda Kerber ont créé le concept de « maternité républicaine » qui associe les vertus féminines de l'espace privé et la moralité civique nationale. On demande ainsi aux femmes d'éduquer leurs enfants à travers des valeurs civiques et morales, afin que ces derniers deviennent de bons citoyens américains qui contribueront, à leur tour, au succès de la création d'une société civique et vertueuse. L'espace public américain, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'ouvre donc aux femmes, même si cette ouverture reste somme toute relativement limitée tant dans son impact que dans sa durée. Ce lien entre maternité et citoyenneté est un héritage important et paradoxal de cette période révolutionnaire [KERBER 269, 288]. Le principe de maternité républicaine offre un rôle ambivalent aux femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne la question spécifique du droit de vote des femmes, les personnes favorables à ces droits ne sont pas nombreuses, il s'agit surtout des personnalités politiques et intellectuelles majeures de la période des Lumières qui croient fortement à l'idée de droits des individus, et qui envisagent l'extension du *stake in society*, ou de l'enjeu de l'individu dans sa communauté, comme quelque chose qui devient pertinent pour davantage de catégories de la population. Parmi les grands soutiens — hommes et femmes confondus — du droit de participation politique des femmes, et dans certains cas du droit de vote des femmes, figurent Mary Wollstonecraft, James Otis fils et sa sœur Mercy Otis Warren ainsi qu'Abigail Adams et, en France, le Marquis de Condorcet, ou encore la dramaturge Olympe de Gouges<sup>7</sup>. Les rares individus favorables à une extension des droits des femmes l'expriment publiquement, ou non, mais les discussions sur ce sujet prennent place principalement dans des réunions privées d'une élite

---

<sup>6</sup> Néanmoins, et selon Richard B. Morris, ce code légal doit être relativisé car certaines procédures d'équité sont utilisées par les femmes pour attaquer leur mari en justice. Richard B. Morris, *Studies in the History of Early American Law* (New York, 1930), chapitre 4 [KERBER 139].

<sup>7</sup> L'*Essai sur l'admission des femmes au droit de cité* de Condorcet est publié en 1790, et la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d'Olympe de Gouges en 1791.

éduquée, ou bien dans leur correspondance. Il n'y a pas de mouvement collectif féminin ou de pétitions envoyées au Congrès pour revendiquer les droits des femmes, cela se produira par la suite au XIX<sup>e</sup> siècle.

Comment les idées progressistes des Lumières se traduisent-elles pour les femmes en Amérique du Nord ? Tout d'abord, on envisage ici la période des Lumières comme un réseau d'échanges des idées scientifiques et intellectuelles transatlantiques, en insistant sur le caractère universel du discours sur les droits individuels. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des textes de pensée politique variés inspirent les colons anglais d'Amérique du Nord. Parmi ces textes figurent ceux de la pensée politique du XVII<sup>e</sup> siècle, et en particulier les travaux de John Locke *An Essay Concerning Human Understanding* et *Two Treatises of Government* (1690). Ces derniers mettent en avant, entre autres, la capacité de raison et de réflexion critique des individus sur leurs pensées et leurs actes ; ces qualités peuvent justifier le droit à l'insurrection. L'élite éduquée américaine connaît également *De l'égalité des deux sexes* de François Poulain de la Barre publié en 1673 ; pour cet auteur l'esprit n'est pas sexué<sup>8</sup>. Des écrits ultérieurs, tels que *The Rights of British-Americans Asserted and Proved* de James Otis en 1764, et *Common Sense* de Thomas Paine en 1776, sont également majeurs. Ces écrits ont une influence considérable non seulement sur l'égalité des droits et l'absence de prédispositions intellectuelles innées chez les individus, mais aussi dans la maturation de la pensée révolutionnaire américaine.

Une allusion explicite et publique de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes intervient avec la publication de l'ouvrage *A Vindication of the Rights of Woman* — traduit en français par *Défense des droits de la femme* — de Mary Wollstonecraft ; ce livre est publié en 1792 dans *Ladies Magazine* à Philadelphie et dans le *Massachusetts Magazine* à Boston. Dans son livre, Mary Wollstonecraft fait référence en particulier au droit à l'instruction des femmes, une instruction qui selon l'auteur, est cruciale pour faciliter l'exercice de la capacité de raison et de vertu des femmes<sup>9</sup>. Un meilleur accès

---

<sup>8</sup> « Il est aisé de remarquer, que la différence des sexes ne regarde que le Corps : n'y ayant proprement que cette partie qui serve à la production des hommes ; et l'Esprit ne faisant qu'y prêter son consentement, et le faisant en tous de la même manière, on peut conclure qu'il n'a point de sexe. [...] » [POULAIN DE LA BARRE 99-100].

<sup>9</sup> L'argument de l'auteur est bien résumé par l'historienne Rosemarie Zagari: "Inspired by Paine's *Rights of Man*, she asserted that the 'rights of humanity' should not be 'confined to the male line.' Wollstonecraft did not directly challenge traditional gender roles. Her call for greater access to education and to paid employment for women rested on the idea that this would enable single women to

à l'instruction des femmes est, à son tour, bénéfique pour la société dans son ensemble. Beaucoup d'Américains prennent connaissance de cet ouvrage, mais il est difficile de mesurer avec exactitude son influence dans la société américaine du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il serait faux de dire que Mary Wollstonecraft a soulevé des questions inédites s'agissant du statut de la femme en Amérique, il s'agirait en réalité d'une œuvre dont les idées viennent conforter les expériences des Américains en général, et/ou de ce qu'ils voulaient lire ou entendre explicitement sur le sujet [KERBER 223-224]. Pour Eliza Southgate "[Wollstonecraft] said many things of which I cannot but approve.... Prejudice set aside, I confess I admire many of her sentiments", Mary Orne Tucker considère Wollstonecraft comme leur "grande championne"<sup>10</sup>, et Elizabeth Sandwith Drinker, qui appartient à la communauté Quaker de Philadelphie, écrit à propos des idées de Wollstonecraft: "[I]n very many of her sentiments, she, as some of our friends say, speaks my mind" [BIDDLE 285]<sup>11</sup>. John Adams, Vice-Président des États-Unis d'Amérique, utilise l'expression "(une) disciple de Wollstonecraft" en 1794 en parlant de sa femme Abigail Adams [ADAMS 139 ; NORTON 251]. Pour citer un autre exemple, l'auteur Judith Sargent Murray, sous le pseudonyme "Constantia" publie un essai, *On the Equality of the Sexes* dans le *Massachusetts Magazine*, en 1790, dans lequel elle prend en compte les idées de Wollstonecraft et développe un argumentaire visant à dénoncer les inégalités sociopolitiques entre les hommes et les femmes et à souligner la nécessité de réformer le système d'instruction aux États-Unis en faveur des femmes. Elle croit fortement à l'égalité intellectuelle entre les hommes et les femmes.

Mary Wollstonecraft mentionne également la question du droit de vote des femmes dans son livre, même si cela est présenté de manière rapide et sur un ton relativement informel: "[...] I may excite laughter, by dropping a hint, which I mean to pursue, at some future time, for I really think that women ought to have representatives, instead of being arbitrarily governed without having any direct share allowing them in the deliberations of government [...]" [WOLLSTONECRAFT 335]. En plus de la notoriété de ce livre et de son auteur en Amérique, les idées qui s'en dégagent permettent une extension des débats sur les droits des femmes en Amérique, et le concept même de « droits des femmes » est plus souvent utilisé dans divers écrits américains, après la publication du livre de Wollstonecraft. D'une manière

---

support themselves and married women to perform more capably as wives and mothers" [ZAGARRI 94].

<sup>10</sup> Correspondance avril-mai 1802 [NORTON 251].

<sup>11</sup> Extrait du journal d'Elizabeth Drinker, le 22 avril 1796 [NORTON 251].

générale, cette période représente une extension de l'espace public pour les hommes et pour les femmes, facilitée par une publication plus importante d'écrits divers qui permettent les échanges d'idées<sup>12</sup>. Ajouté à cela, la compétition entre les factions politiques dans les années 1790 est d'importance également. Cette concurrence amène les hommes politiques à attirer le plus grand nombre d'électeurs possibles.

## II. Les Lumières et les droits des femmes dans le New Jersey

Tout comme leurs consœurs<sup>13</sup> de Philadelphie, les femmes du New Jersey organisent elles aussi des projets collectifs féminins pour contribuer, à leur manière, au succès de la révolution américaine et de la guerre contre la Couronne britannique. Des femmes de Trenton, dans le New Jersey, organisent une campagne de souscription le 28 juin 1780, puis elles se réunissent le 4 juillet afin de définir un programme visant à mettre en place une association à l'échelle de l'État du New Jersey ; elles ont pour projet de réaliser cela par le biais de la création de comités dans chaque comté. Elles annoncent leur initiative dans la presse où elles publient *Sentiments of a Lady in New Jersey*<sup>14</sup>. Malgré des difficultés financières dans les comptes de leur campagne de souscription, elles réussissent à verser 15 000 dollars environ, en guise de contribution de départ, à l'armée continentale au milieu du mois de juillet<sup>15</sup>. Les femmes du New Jersey ne sont donc pas en reste quant à leur participation patriotique pendant la guerre d'Indépendance. Mais il faut surtout envisager la spécificité du cas des femmes du New Jersey au XVIII<sup>e</sup> siècle pour des raisons de participation politique formelle, c'est-à-dire pour l'exercice de leur vote.

---

<sup>12</sup> En 1800, la majorité des femmes blanches américaines sont alphabètes [ZAGARRI 52].

<sup>13</sup> La campagne de souscription initiale en vue d'aider l'armée continentale matériellement démarre à Philadelphie le 10 juin 1780, avec la publication de *Sentiments of an American Woman* d'Esther DeBerdt Reed, alors présidente de la Ladies Association à l'âge de trente-trois ans. Elle incite les femmes américaines à financer la cause patriotique. Trois jours après cette publication, trente-six femmes de Philadelphie se rencontrent afin d'élaborer un plan pour contribuer à l'effort de guerre. En juillet 1780 plusieurs journaux à travers le pays impriment l'essai d'Esther Reed et recommandent aux femmes d'agir selon ses idées [NORTON 178-79, 182].

<sup>14</sup> A l'instar de *Sentiments of an American Woman* publié à Philadelphie, *Sentiments of a Lady in New Jersey* est publié en 1780 et aborde, entre autres, le thème du patriotisme féminin. Ces documents mettent en avant la nécessité d'une plus grande contribution des femmes à l'effort de guerre.

<sup>15</sup> *New Jersey Gazette*, June 28, July 5 and July 12, 1780.



Dans l'histoire de la participation politique des femmes aux États-Unis, l'expérience du New Jersey est souvent mise en avant par les historiens. Cela est dû en grande partie au fait que le New Jersey est le premier État américain dans lequel le droit de vote est accordé aux femmes explicitement dès 1790. Les raisons précises qui mènent les législateurs à octroyer le vote aux femmes ne sont pas clairement établies, mais les historiens s'accordent à dire que cette législation progressiste résulte d'une diversité de facteurs : la concurrence politique entre deux grandes factions fédéraliste et républicaine-démocrate; la théorie des droits naturels des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; les idées politiques révolutionnaires américaines ; et le principe d'égalité des Quakers, qui représentent une force sociopolitique non négligeable dans la partie ouest de cet État au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le caractère précoce dans la législation du New Jersey concernant l'extension du droit de vote est visible à travers deux grandes étapes historiques : la première Constitution du New Jersey en 1776 et les lois électorales des années 1790<sup>16</sup>. Il est important de souligner que ce changement législatif en faveur des femmes se produit en même temps qu'une série de pétitions envoyées par les habitants du New Jersey à la législature de cet État afin de réformer les critères d'éligibilité au vote, et donc d'évoluer d'un droit de vote basé sur la propriété terrienne, vers un droit de vote basé sur une propriété, mais pas nécessairement la propriété d'une terre. Par conséquent, le droit de vote commence à être séparé de la propriété terrienne pour la première fois depuis l'ère des propriétaires terriens du New Jersey [MCCORMICK 64-69]. Les Patriotes, qui représentent une minorité dans le New Jersey au début de la guerre, recourent à l'extension des droits pour inciter les habitants à se joindre à leur cause. Avec une pensée révolutionnaire qui gagne les esprits progressivement, les notions de liberté et d'égalité ainsi que l'idéologie républicaine contribuent à l'idée — et parfois à la pratique — d'une extension des droits politiques des individus ; avec le temps, l'extension du vote à des catégories de la population qui en avaient été exclues précédemment constitue un enjeu majeur pour les décideurs politiques.

Le fait que les femmes propriétaires, veuves ou célibataires, du New Jersey peuvent voter explicitement de 1790 à 1807 s'explique en partie par la concurrence politique des factions. Cependant, il est important d'insister sur le fait que l'exercice du vote des femmes dans le New Jersey est également facilité par la rhétorique égalitaire et celle des droits naturels des individus ;

---

<sup>16</sup> Pour plus de précisions sur les débats concernant le droit de vote des femmes dans la 1<sup>ère</sup> Constitution du New Jersey en 1776, voir GARBAYE 231-246.

cette expérience aurait pu voir le jour plus difficilement sans le discours et la pratique d'une libéralisation des droits individuels. Afin d'illustrer le fait que les idées et les réflexions sur les droits des femmes sont présentes dans l'espace public du New Jersey, on peut citer deux exemples, parmi d'autres. Le premier concerne la presse locale et le second celui d'un discours d'un homme politique influent dans cet État. Tout en prenant en compte les précautions nécessaires lorsque l'on cite la presse partisane, les extraits ci-dessous montrent la présence des débats sur les droits des femmes dans le New Jersey et, dans une plus large mesure, de la rhétorique des droits individuels des Lumières.

Dans le journal démocrate-républicain *Trenton True American*, l'auteur d'un article, "A Friend", est critique à l'égard du vote des femmes mais, dans le même temps, il mentionne la cohérence entre le principe "No Taxation Without Representation" et sa réalité. Il indique que l'Assemblée du New Jersey a agi dans le sens de cette cohérence: "[It] acted from a principle of justice, deeming it right that every free person who pays a tax should have a vote"<sup>17</sup> Dans un autre article, dans le journal fédéraliste *Burlington Advertiser*, il est question du décalage entre le jugement (politique) des hommes et celui des femmes en raison du manque d'opportunités et d'expérience des femmes dans ce type d'activité<sup>18</sup>, mettant ainsi en avant l'importance de l'instruction et de la participation des femmes. Dans un autre journal républicain, il est aussi question des droits des femmes: "the Rights of Man have been warmly insisted on by Tom Paine and other democrats, but we outstrip them in the science of government, and not only preach the 'Rights of Women,' but boldly push it into practice-Madame Wollstonecraft has certainly the merit of broaching this subject"<sup>19</sup>. Un autre article encore fait référence à l'égalité entre les hommes et les femmes: "Our daughters are the same relations to us as our sons; we owe them the same duties; they have the same science, and are equally competent to their attainments. The contrary idea originated in the same abuse of power, as monarchy and slavery, and owes its little remaining support to stale sophistry.[...]"<sup>20</sup>. Cependant, lorsque les élus politiques, Fédéralistes ou Républicains-Démocrates, ont peu besoin du vote féminin pour remporter une élection ou, au contraire, lorsqu'ils perçoivent le vote féminin comme une menace pour eux et un atout pour le camp adverse, il n'est pas rare de constater les avis changeants des législateurs et de lire des articles qui vont dans le sens contraire de ceux

---

<sup>17</sup> [Friend to the Ladies], *Trenton True American* (New Jersey), October 18, 1802.

<sup>18</sup> *Burlington Advertiser* (New Jersey), July 20, 1790.

<sup>19</sup> *Centinel of Freedom* (New Jersey), Oct. 18, 1797.

<sup>20</sup> *Genius of Liberty* (New Jersey), August 7, 1800.

que l'on vient de présenter, c'est-à-dire en défaveur des droits des femmes, et en particulier du droit de vote des femmes dans le New Jersey. Certes, le nombre d'articles qui concernent les droits des femmes dans les quelques journaux existants dans le New Jersey à cette époque-là, sont relativement faibles, par comparaison avec d'autres sujets traités dans la presse à la même période. Néanmoins leur présence est notable et ces articles démontrent la présence de discussions publiques autour de la question des droits des femmes dans le New Jersey, et en particulier la question du droit de vote des femmes.

Enfin, pour donner un dernier exemple de la présence notable de la rhétorique des droits naturels et de l'égalité des droits entre hommes et femmes, citons le Fédéraliste Elias Boudinot (1740-1821). Boudinot est un acteur de premier plan aux niveaux national et local (New Jersey). À la fois homme politique et juriste, il est proche des grandes personnalités fédéralistes tel qu'Alexander Hamilton<sup>21</sup>. Dans le contexte où il prononce son discours à Elizabethtown (New Jersey) le 4 juillet 1793, les symboles ne manquent pas : le discours est présenté un 4 juillet, à l'occasion du 17<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance américaine, devant la Cincinnati Society (branche locale dans le New Jersey), une organisation élitiste, militaire et controversée car l'adhésion à cette société est héréditaire. On note également que ce discours intervient à une période où le droit de vote des femmes — célibataires ou veuves — dans le New Jersey est reconnu légalement.

[...] This is a peculiar happiness of our highly favored republic, among the nations of the earth, proceeding from the successful revolution in which we this day rejoice. Suffer me, ye fair daughters of New Jersey ! to call on you also, in a special manner, to add your invigorating smiles to the mirth and festivity of this day. Our happiness can be but half completed, if you refuse to crown the whole with your kind approbation. Have you not at all times, and do you not still continue to participate deeply in the multiplied blessings of our common country. Raised from the humiliating state of your sex in most other countries, you also breathe the sacred air of Freedom, and nobly unite your exertions for the general good. *The Rights of Women are no longer strange sounds to an American ear; they are now heard as familiar terms in every part of the United States; and I devoutly hope that the day is not far distant when we shall find them dignifying, in a distinguished code, the jurisprudence of the several States in the Union* [...] [BOUDINOT 23-24, mes italiques].

---

<sup>21</sup> Biographical Directory of the United States Congress, The United States Congress website.

Dans cet extrait de discours, on note les louanges que Boudinot adresse aux femmes, les dettes que les États-Unis d'Amérique ont vis-à-vis d'elles au sujet de leur attitude et de leur travail pendant la période révolutionnaire. Certaines lignes de son discours — voir les phrases en italiques — sont une illustration de la présence et de l'influence, dans l'espace public américain en général, et dans celui du New Jersey en particulier, des discussions et des théories des Lumières sur les droits des femmes.

Même si, dans les décennies ultérieures, la définition de « maternité républicaine » évolue dans un sens plus restrictif concernant la liberté et certains droits des femmes, il n'en demeure pas moins qu'une étape a été franchie au XVIII<sup>e</sup> siècle en Amérique, avec la mise en avant de la question des droits individuels — masculins et féminins —, et la rhétorique égalitaire issue des Lumières et de l'expérience révolutionnaire. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les mouvements pour les droits des femmes vont bénéficier de l'expérience de leurs prédécesseurs pionnières du siècle précédent<sup>22</sup>. Les femmes qui organisent la première Convention sur les droits des femmes en 1848 à Seneca Falls, dans l'État de New York, s'inspirent de l'expérience des femmes de la période révolutionnaire. Elles utilisent la Déclaration d'Indépendance américaine de 1776 comme source de référence pour changer le statut social et politique des femmes en Amérique.

### ***Bibliographie***

ADAMS, Charles F., ed. *Letters of John Adams Addressed to His Wife*. 3<sup>rd</sup> ed. Boston: Little C.C. and Brown J., 1841.

BIDDLE Henry D., ed. *Extracts from the Journal of Elizabeth Drinker, from 1759 to 1807*. Philadelphia: Lippincott, 1889.

Biographical Directory of the United States Congress, The United States Congress website. <http://bioguide.congress.gov> (Vérfifié le 16 avril 2014).

---

<sup>22</sup> Voir, par exemple, l'hommage qu'Elizabeth Cady Stanton, Susan B. Anthony et Matilda J. Gage rendent à Mercy Otis Warren, patriote et auteur de pamphlets, de poèmes et de pièces au XVIII<sup>e</sup> siècle en Amérique. Elle soutient l'idée de droits naturels universels et elle incite les femmes américaines à s'engager en faveur de l'indépendance des États-Unis [Stanton 32].

BLACKSTONE, William. *Commentaries on the Laws of England*. Oxford: Clarendon, 1765.

BOUDINOT, Elias. *An Oration*, delivered at Elizabeth-Town, New Jersey, Agreeably to a Resolution of the State Society of Cincinnati, on the 4<sup>th</sup> of July 1793. Elizabeth Town, New Jersey: S. Kollock, New York Historical Society copy : 5-32.

BOYD, Julian, ed. *The Papers of Thomas Jefferson*. Vol. XIII. New Jersey: Princeton University Press, 1956.

*Burlington Advertiser* (N.J.), July 20, 1790.

*Centinel of Freedom* (New Jersey), Oct. 18, 1797.

CONDORCET, Nicolas Marquis de. « Sur l'admission des femmes au droit de cité » (1790). Paris: Firmin Didot frères, 1847. Vol. 10 : 3-11.

GARBAYE, Linda. "Opacity and Transparency in 18<sup>th</sup> Century New Jersey Electoral Reforms: The Case of Women's Voting Rights". *RSEAA des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles* 69 (2012) : 231-246.

*Genius of Liberty* (New Jersey), August 7, 1800.

GILMAN, Caroline Howard, ed. *The Letters of Eliza Wilkinson, During the Invasion and Possession of Charlestown by the British in the Revolutionary War* (1839). New York: New York Times, 1969.

GOUGES, Olympe de. *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791). Assemblée nationale – Citoyenneté politique des femmes. Assemblée nationale. (Vérifié le 16 avril 2014)

[http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/femmes/olympe-de-gouges\\_declaration-des-droits-de-la-femme.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/femmes/olympe-de-gouges_declaration-des-droits-de-la-femme.asp)

HIRSCHMANN, Nancy J. *Gender, Class, and Freedom in Modern Political Theory*. New Jersey: Princeton University Press, 2007.

KERBER, Linda. *Women of the Republic : Intellect and Ideology in Revolutionary America*. Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1980.

LANDES, Joan B. *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*. Ithaca & London: Cornell University Press, 1988.

LOCKE, John. *An Essay Concerning Human Understanding* (1690). Ed. Peter Nidditch. Oxford: Clarendon, 1979.

MCCORMICK, Richard. *The History of Voting in New Jersey*. New Brunswick, New Jersey: Rutgers University Press, 1953.

*New Jersey Gazette* (N.J.), June 28, July 5, 12, 1780.

NORTON, Mary B. *Liberty's Daughters: The Revolutionary Experience of American Women, 1750-1800*. New York: HarperCollins, 1980.

POULAIN DE LA BARRE, François. *De l'Égalité des deux sexes, de l'éducation des dames, de l'excellence des hommes* (1673). Librairie philosophique J. Vrin, coll. Textes cartésiens, 2011.

STANTON, Elizabeth C.; ANTHONY Susan B. & GAGE, Matilda J., eds. *History of Woman Suffrage*. 2<sup>nd</sup> ed. Rochester (NY): Susan B. Anthony and Charles Mann Press, 1889.

*Trenton True American* (New Jersey), October 18, 1802

WOLLSTONECRAFT, Mary. *Vindication of the Rights of Woman, with Strictures on Political and Moral Subjects*. 3<sup>rd</sup> ed. London: Johnson, 1796.

ZAGARRI, Rosemarie. *Revolutionary Backlash, Women and Politics in the Early American Republic*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2007.